



PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le

30 JAN. 2013

DIRECTION DU PILOTAGE  
DES ACTIONS DE L'ETAT

Service de la coordination  
des actions de l'Etat

Bureau de liaison  
des services de l'Etat

---

**Arrêté n° 13-018 portant inscription au titre des monuments historiques  
d'un objet mobilier à Chaumontel (95)**

---

**Le préfet du Val-d'Oise  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

**VU** l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 20 décembre 2012,

**VU** les autres pièces produites et jointes au dossier,

**CONSIDERANT** que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

**SUR** proposition de M. le conservateur des antiquités et objets d'art du Val-d'Oise,

**ARRETE**

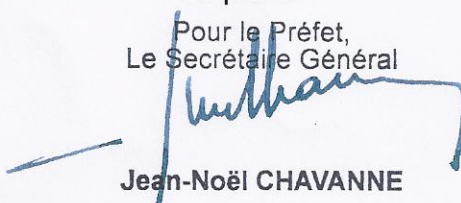
**Article 1<sup>er</sup>** : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- *La mise au tombeau*, huile sur toile, XVII<sup>e</sup> siècle, copie d'après Eustache Le Sueur (1616-1655),

conservé dans l'église Notre-Dame de la Nativité de Chaumontel (95) et appartenant à la commune de Chaumontel.

**Article 2** : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication et au préfet de la région d'Ile-de-France (direction régionale des affaires culturelles), sera notifié à Mme la maire de Chaumontel qui sera responsable de son exécution.

Le préfet  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

  
Jean-Noël CHAVANNE